
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'amélioration de la route 172
du km 38 au km 40
sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-441

Le 27 février 2012

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'amélioration de la route 172 du km 38 au km 40 sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2008-07-11	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2008-09-16	Transmission de la directive
2010-07-12	Réception de l'étude d'impact
2010-11-23	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-05-26	Réception des réponses concernant la première série de questions et commentaires (addenda numéro 1)
2011-09-02	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-11-25	Réception des réponses concernant de la deuxième série de questions et commentaires (addenda numéro 2)

2. DESCRIPTION DU PROJET

La route 172 est une route nationale qui constitue la porte d'entrée de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en provenance de la Côte-Nord. Elle relie les villes d'Alma et de Tadoussac par la rive nord du Saguenay. La route 172 longe la rivière Sainte-Marguerite sur près de 70 km. Cet axe routier a été construit dans les années 1960.

Le tronçon de la route 172 situé entre le km 38 et le km 40 se trouve en milieu forestier, à une quinzaine de kilomètres du village de Sacré-Cœur et à une trentaine de kilomètres du village de Sainte-Rose-du-Nord. Ce segment de la route longe la rivière Sainte-Marguerite et se trouve au cœur de la réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

Le tronçon à l'étude est en proie à une problématique d'accidents, notamment car il présente des zones d'inconfort pour l'utilisateur de la route en raison de rayons de courbure d'une longueur inférieure à celle prescrite dans les normes modernes de conception routière en plus de déficiences au niveau de la visibilité. Pour ces raisons, le tronçon doit être reconstruit afin d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers. Le projet consiste à corriger les courbes et le profil de la route existante conformément aux normes des ouvrages du MTQ.

Les coûts de réalisation de la variante retenue sont évalués à environ 8 M\$. À ce montant, des coûts additionnels de l'ordre de 10 à 20 % doivent être prévus afin de pallier les contraintes particulières associées à la présence de la réserve aquatique de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite (interdiction d'y exploiter les bancs d'emprunt ou d'y déposer les matériaux excédentaires).

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet d'amélioration de la route 172 du kilomètre 38 au kilomètre 40 – Rapport principal*, par Génivar, juin 2010, 246 pages et 7 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet d'amélioration de la route 172 du kilomètre 38 au kilomètre 40 – Addenda 1*, par Génivar, mai 2011, 19 pages et 1 annexe;
- Lettre de M. Donald Martel, du ministère des Transports, à M^{me} Valérie Saint-Amant, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 novembre 2011, constituant l'addenda 2, 7 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 16 septembre 2008. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Valérie Saint-Amant, Géogr. M. Sc. Environnement
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre